



Le principal adjoint
Chakibe BOUCHEYOUKH

Montauban, le 27 janvier 2021

n° RS2020-CB

L'Equipe de direction

Affaire suivie par :
Chakibe BOUCHEYOUKH
Principal adjoint
☎ : 05 63 92 66 95
@ : chakibe.boucheyoukh@ac-toulouse.fr

aux

Parents d'élèves du Collège Olympe de GOUGES

Adresse postale
570 rue du Ramiérou
82017 Montauban cedex

Objet : Organisation des activités physiques et sportives au collège Olympe de GOUGES.

Mesdames, Messieurs, chers Parents,

A la suite de l'annonce du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports de **la suspension des activités physiques et sportives en intérieur à compter du lundi 18 janvier 2021**, nous vous prions de trouver, ci-dessous, les préconisations pour l'EPS au collège Olympe de GOUGES :

1- L'EPS exclusivement en extérieur.

Les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur. Les élèves utiliseront les équipements sportifs extérieurs à chaque fois que c'est possible. Cette réorganisation de l'enseignement de l'EPS a été arrêtée avec l'accord du chef d'établissement au regard de la disponibilité des installations extérieures et des conditions climatiques.

2-Adaptation des enseignements.

Les professeurs d'EPS sont compétents pour adapter l'organisation de leur enseignement et leur projet pédagogique aux conditions sanitaires dans le respect des règles sanitaires.

3-Port du masque et distances physiques.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves du collège.

4-Composer avec des conditions météorologiques variables.

Nos enseignants et vos enfants doivent composer avec des conditions météorologiques variables. Ils peuvent se rendre sur les installations extérieures, au Ramiérou par exemple, et être pris sous une averse. **Nos enseignants prendront alors les mesures qui s'imposent.** Une salle de classe traditionnelle est prévue en cas de repli suite à des conditions climatiques trop contraignantes.

5-Usage des vestiaires et tenues.

L'usage des vestiaires doit rester exceptionnel.

Pour travailler dans de bonnes conditions, les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique et aux conditions météorologiques du jour :

- Des chaussures de sport ;
- Une gourde ;

- Une protection contre la pluie ;
- Dans la mesure du possible, des affaires de rechange

Si le recours aux vestiaires est inévitable et à défaut de vestiaires individuels, il convient alors de respecter la réglementation et le protocole sanitaire applicable.

Les enseignants veilleront au respect des gestes barrière, notamment le port du masque pendant le passage aux vestiaires.

L'Equipe de direction